

Sujet : [INTERNET] Enquête publique (Arrêté préfectoral DCL/BLCI/2021-70)

De : stephgouin@aol.com

Date : 25/03/2022 16:21

Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" <pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr>

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

En application de l'arrêté cité en objet , je vous transmets mes observations relatives à la demande de la commune déléguée de Condé-sur-Iton de sortie de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton.

La commune de Mesnil-sur-Iton s'est faite en 2015 avec la commune de Condé-sur-Iton, et le conseil municipal de Condé de l'époque s'était exprimé à la majorité pour la fusion vers la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton, pourquoi remettre en cause l'avis des élus de l'époque?

A ce jour, il reste encore plein de choses à construire dans la commune nouvelle de MSI, et Condé à toute sa place, par ailleurs sa sortie pourrait déstabiliser la construction de MSI. Par ailleurs, il me paraît "utopique" de penser que l'avenir des petites communes est dans l'isolement, mais au contraire dans le rapprochement.

Voici les raisons qui me conduisent à ne pas être favorable à la sortie de Condé-sur-Iton de Mesnil-sur-Iton.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Stéphane GOUIN, 9 Route de la Mariette, Gouville, 27240 Mesnil-sur-Iton.